



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 mai 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-septième session

Point 158 a) de l'ordre du jour

**Financement des forces des Nations Unies  
chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :  
Force des Nations Unies chargée d'observer  
le désengagement**

## **Modalités de financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013**

### **Note du Secrétaire général**

1. Dans sa résolution 66/276 sur le financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, un crédit d'un montant total de 47 990 600 dollars, dont 45 992 000 dollars destinés à financer le fonctionnement de la Force, 1 895 100 dollars destinés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 103 500 dollars destinés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Les ressources approuvées par l'Assemblée devaient permettre de financer un effectif de 1 047 militaires et une composante civile de 46 agents recrutés sur le plan international et de 110 agents recrutés sur le plan national.

2. Au cours de l'exercice 2012/13, l'état de la sécurité en Syrie a continué de se dégrader au point d'avoir une incidence sur les opérations de la FNUOD. Nombre d'incidents se sont produits dans la zone de séparation et dans la zone de limitation (secteur Bravo), mettant nettement en péril la sécurité et la sûreté du personnel et de son matériel. L'évolution de la situation sur le terrain a considérablement entravé la capacité de la FNUOD d'appliquer son mandat, à savoir maintenir le cessez-le-feu et veiller à ce qu'il soit observé, comme indiqué dans le Protocole à l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes et en application des dispositions de la résolution 350 (1974) du Conseil de sécurité. La réaction de la FNUOD a été de transférer son personnel civil de Damas au camp Faouar, pour réduire les risques touchant à la sécurité de son personnel et de son matériel, ce qui a nécessité la construction de nouveaux bureaux et logements au Camp Faouar et la modernisation et l'amélioration des infrastructures de sécurité mises en place dans le complexe.



L'état de la sécurité a également entraîné un changement dans la classification du lieu d'affectation et le versement de prestations supplémentaires aux agents recrutés sur les plans international et national.

3. On estime à l'heure actuelle à 8 593 100 dollars le montant des dépenses supplémentaires rendues nécessaires par l'insécurité dans la zone de la mission. Une réaffectation des ressources actuellement approuvées pour l'exercice 2012/13 devrait permettre de dégager 619 900 dollars. Le solde à financer s'élève donc à un montant brut de 7 973 200 dollars (montant net : 7 787 100 dollars) (voir tableau).

## Ressources supplémentaires nécessaires au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2012/13) (1)	Montant estimatif des dépenses (2012/13) (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
<b>Militaires et personnel de police</b>				
Observateurs militaires	–	–	–	–
Contingents	23 380,8	22 796,3	584,5	2,5
Police des Nations Unies	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>23 380,8</b>	<b>22 796,3</b>	<b>584,5</b>	<b>2,5</b>
<b>Personnel civil</b>				
Personnel recruté sur le plan international	7 553,7	9 235,8	(1 682,1)	(22,3)
Personnel recruté sur le plan national	2 665,8	4 140,8	(1 475,0)	(55,3)
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	41,0	201,0	(160,0)	(390,2)
<b>Total partiel</b>	<b>10 260,5</b>	<b>13 577,6</b>	<b>(3 317,1)</b>	<b>(32,3)</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>				
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	20,5	20,0	0,5	2,4
Voyages	443,4	456,0	(12,6)	(2,8)
Installations et infrastructures	6 280,5	10 568,1	(4 287,6)	(68,3)
Transports terrestres	2 850,3	2 843,4	6,9	0,2
Transports aériens	–	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–
Communications	911,6	896,2	15,4	1,7
Informatique	630,7	640,5	(9,8)	(1,6)
Santé	484,5	471,9	12,6	2,6
Matériel spécial	137,7	597,7	(460,0)	(334,1)
Fournitures, services et matériel divers	591,5	1 097,5	(506,0)	(85,5)
Projets à effet rapide	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>12 350,7</b>	<b>17 591,3</b>	<b>(5 240,6)</b>	<b>(42,4)</b>
<b>Montant brut</b>	<b>45 992,0</b>	<b>53 965,2</b>	<b>(7 973,2)</b>	<b>(17,3)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	1 062,7	1 248,8	(186,1)	(17,5)
<b>Montant net</b>	<b>44 929,3</b>	<b>52 716,4</b>	<b>(7 787,1)</b>	<b>(17,3)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>45 992,0</b>	<b>53 965,2</b>	<b>(7 973,2)</b>	<b>(17,3)</b>

4. En conséquence, le montant estimatif brut révisé des ressources nécessaires au fonctionnement de la FNUOD s'élève à 53 965 200 dollars (montant net : 52 716 400 dollars) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, ce qui représente une augmentation d'un montant brut de 7 973 200 dollars (montant net : 7 787 100 dollars) par rapport à un crédit d'un montant brut de 45 992 000 dollars (montant net : 44 929 300 dollars) approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/276 et destiné à financer le fonctionnement de la Force.

5. Les dépenses supplémentaires de 1 682 100 dollars au titre du personnel recruté sur le plan international s'expliquent par le versement d'une prime de danger, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, et le reclassement du lieu d'affectation de la catégorie « C » à « E », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, qui ont été avalisés par la Commission de la fonction publique internationale.

6. Les dépenses supplémentaires de 1 475 000 dollars au titre du personnel recruté sur le plan national sont dues à l'octroi de la prime de danger à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 et aux mesures spéciales approuvées par le Bureau de la gestion des ressources humaines, qui comprennent une prime de 40 % n'ouvrant pas droit à pension pour la période allant de mai à juillet 2012 et un calcul des barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan national en dollars des États-Unis, à compter du 1<sup>er</sup> août 2012, sur la base du taux de change opérationnel de l'ONU de 49,30 livres syriennes pour 1 dollar des États-Unis.

7. Des dépenses supplémentaires de 160 000 dollars au titre du personnel temporaire découlent de la proposition de créer deux emplois de temporaire d'un conseiller principal auprès du commandant de la Force (P-5) et d'un analyste des informations sur la sécurité (P-3) au Bureau du commandant de la Force, en raison de l'insécurité qui règne dans la zone de la mission. Ces emplois de temporaire sont nécessaires pour rendre la Force mieux à même d'établir les rapports de plus en plus nombreux demandés par le Siège, du fait de l'insécurité, et renforcer ses capacités d'analyse et d'évaluation des menaces à la sécurité. La proposition de créer ces emplois figure dans le budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/67/705, par. 20 et 21).

8. Les dépenses supplémentaires de 12 600 dollars au titre des voyages sont imputables au transfert de sept membres supplémentaires du personnel, qui se trouvent dans d'autres bureaux ou en affectation provisoire, pour fournir un appui urgent en matière de sécurité et de logistique à la FNUOD.

9. Des dépenses supplémentaires de 4 287 600 dollars au titre des installations et des infrastructures s'expliquent par : a) la modernisation des infrastructures qui ont été mises en place en matière de sécurité; b) la construction de bureaux et de logements supplémentaires au camp Faouar, dans le cadre de la réaffectation de 110 membres du personnel civil de Damas au complexe de camp Faouar; et c) le transfert de 30 membres de contingent qui faisaient partie d'un bataillon de logistique et qui viendront renforcer la compagnie de réserve de la FNUOD.

10. Des dépenses supplémentaires de 9 800 dollars au titre de l'informatique sont dues à l'acquisition de matériel supplémentaire nécessité par le transfert du personnel au camp Faouar et au camp Ziouani, du fait de l'insécurité en cours.

11. Des dépenses supplémentaires de 460 000 dollars au titre du matériel spécial s'expliquent par l'achat de jumelles et d'appareils de vision nocturne pour renforcer

les capacités d'observation de la FNUOD dans son théâtre des opérations et l'aider à tenir compte des changements survenus sur le plan de la sécurité.

12. Des dépenses supplémentaires de 506 000 dollars au titre des fournitures, services et matériel divers sont imputables aux coûts de fret du mouvement interne du matériel provenant des stocks stratégiques pour déploiement rapide du Centre de services mondial et des surplus médicaux transférés de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste. Dans les demandes de crédits révisées, on a prévu des dépenses au titre de 15 prestataires, dans les secteurs Alpha et Bravo, pour la conduite des poids lourds. De plus, à la suite du transfert de diverses fonctions d'appui et de services à assurer dans les camps (secteur Alpha), les demandes de crédits révisées tiennent également compte des dépenses au titre de 10 prestataires qui fourniront ces services.

13. Tenant compte de l'avis connexe du Comité consultatif au sujet des demandes de révision de crédits (A/59/734, par. 8), le Secrétariat estime que les circonstances de la présente demande sont exceptionnelles, du fait que : a) les dépenses supplémentaires correspondent aux ressources de trésorerie nécessaires au versement de la prime de danger au personnel recruté sur les plans international et national; aux versements liés au reclassement du lieu d'affectation de la catégorie « C » à « E » et aux traitements du personnel recruté sur le plan national; et à des dépenses connexes qui ont été libellées en dollars des États-Unis à compter du 1<sup>er</sup> août 2012, pour lesquelles aucun crédit n'avait été prévu dans l'exercice 2012/13; et b) dans le cadre du budget approuvé, la FNUOD n'a pas les capacités d'absorber des dépenses supplémentaires, qui représentent 17,3 % de son enveloppe budgétaire pour l'exercice 2012/13.

**14. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force portent sur les points suivants :**

**a) Ouverture d'un crédit de 7 973 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, venant s'ajouter au crédit de 45 992 000 dollars, qu'elle a ouvert pour le même exercice, aux fins du fonctionnement de la Force, dans sa résolution 66/276;**

**b) Mise en recouvrement du montant total visé à l'alinéa a) ci-dessus, qui vient s'ajouter au crédit de 45 992 000 dollars qu'elle a ouvert pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013.**